DÉTECTION DE VÉHICULE SE RAPPROCHANT

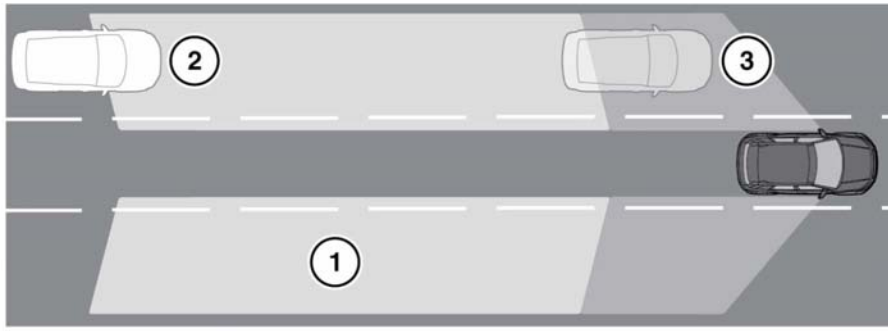

E138437

Le système de détection de véhicule se rapprochant vient compléter et non pas remplacer une conduite sécurisée et l'utilisation des rétroviseurs extérieurs et intérieur.

La boue, la pluie, le verglas, la glace, la neige et les éclaboussures de la route peuvent fausser le fonctionnement des capteurs. Ceci peut affecter la capacité du système à détecter de façon fiable des véhicules qui s'approchent.

Veuillez noter que le système de détection de véhicule se rapprochant peut ne pas être en mesure d'avertir correctement de la présence de véhicules s'approchant à très grande vitesse directement derrière le véhicule. Toujours utiliser les rétroviseurs extérieurs et intérieur.

Veillez à ne pas masquer les témoins d'avertissement situés sur les rétroviseurs extérieurs par des étiquettes adhésives ou autres objets.

N'apposez pas d'étiquette ou autres objets sur les pare-chocs arrière pouvant interférer avec les détecteurs radar.

En plus de la fonctionnalité fournie par le système de surveillance des angles morts (BSM), le système de détection du véhicule se rapprochant surveille une vaste zone derrière le véhicule (**1**). Si un véhicule est identifié par le système comme se rapprochant rapidement (**2**), le symbole d'avertissement de couleur ambre clignote dans le rétroviseur approprié pour indiquer un danger possible et, par conséquent, qu'un changement de voie peut être dangereux. Lorsque le véhicule atteint la zone surveillée par le BSM (**3**), l'icône d'avertissement ambre s'allume de façon continue.

Le détecteur contrôle la zone se trouvant entre l'arrière des rétroviseurs et 70 mètres (230 ft) environ derrière les roues arrière, et jusqu'à 2,5 mètres (8 ft) environ du côté du véhicule.

Remarque : *le détecteur radar est approuvé dans tous les pays RTTE.*

Remarque : *le système couvre la zone d'une largeur de voie fixe. Si les voies sont plus étroites qu'une voie conventionnelle, les objets en mouvement sur des voies non-adjacentes risquent d'être détectés.*